



INFORUP

Semaine du 3 au 7 décembre 2018

LA DIRECTIVE IMPOSANT 32% D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE MARCHÉ ÉNERGÉTIQUE EUDOPÉEN D'ICI 2030 EST DÉFINITIVEMENT

ADOPTÉE : Ce mardi 4 décembre, le Conseil a adopté la révision de la Directive « Energies Renouvelables » qui impose que les énergies renouvelables représentent 32% du marché énergétique d'ici 2030, avec un objectif global de 32,5% d'économies d'énergie sur la même période. A titre de rappel, le Parlement européen réuni en plénière à Strasbourg a approuvé le 13 novembre dernier le compromis trouvé en trilogie en juin 2018, relatif aux trois actes législatifs sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables proposés par la Commission. En ce qui concerne les RUP, le texte prévoit que les Etats membres concernés proposent des critères de durabilité prenant en compte les « spécificités locales » de ces régions. Celles-ci demeurent donc exemptes des critères de durabilité (nouvel article 29) pour les énergies renouvelables produites à partir de combustibles issus de la biomasse. Enfin, la bagasse fait toujours partie de la liste des matières premières autorisées pour produire des biocarburants, comme prévu à l'issue des trilogues. La Directive révisée sera prochainement publiée au Journal officiel de l'Union européenne et entrera en vigueur 20 jours après cette publication.

LA COMMISSION EUROPEENNE RECONNAIT QU'IL N'Y AURA PROBABLEMENT PAS D'ACCORD SUR LE BUDGET COMMUNAUTAIRE 2021-

2027 AVANT OCTOBRE 2019 : Dans une communication adoptée le 4 décembre, la Commission européenne a appelé le Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement à trouver un accord sur le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 de l'Union d'ici à octobre

2019. Il semblait déjà à ce stade très difficile de clôturer les négociations avant les élections européennes de mai 2019, mais il s'agit ici de la première fois où la Commission envisage officiellement que cette date butoir ne sera probablement pas respectée, contrairement à ce qu'elle avait appelé de ses vœux depuis le début du processus. Le Conseil des ministres aura un débat sur le CFP le 11 décembre, puis le Conseil européen se réunira les 13 et 14 décembre. Pour rappel, le CFP est adopté selon une procédure législative spéciale : proposition de la Commission, puis adoption par le Conseil à l'unanimité, après approbation du Parlement européen, qui ne peut pas amender la position du Conseil et doit donc l'accepter ou la rejeter en bloc. La Commission avait publié le 2 mai sa proposition de règlement sur le CFP 2021-2027, ainsi que des propositions sur 37 programmes sectoriels (y compris la PAC, le FEAMP, etc.). Le Parlement européen a adopté son rapport intérimaire le 14 novembre et le Conseil des ministres a établi une « boîte de négociations » identifiant les principaux enjeux des négociations.

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL DÉCLARE LES DISPOSITIONS DE L'OCTROI DE MER CONTESTÉES PAR QPC CONFORMES À LA CONSTITUTION : Le 27 septembre 2019, la Cour de cassation a transmis deux questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) au Conseil constitutionnel. Ces deux QPC étaient relatives à la constitutionnalité des articles 1er, 2, 4, 5, 6, 7, 28, 29 et 37 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, dans leur rédaction initiale. Dans sa décision du 7 décembre, le Conseil constitutionnel a systématiquement écarté les griefs tirés de la méconnaissance des articles 6 (principe d'égalité) et 13 (égalité devant les charges publiques) de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Par conséquent, il a déclaré conforme à la Constitution l'ensemble de dispositions contestées de la loi sur l'octroi de mer dans sa version de 2004.

POINT SUR LE BUDGET DU FUTUR RÈGLEMENT SUR LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE (INTERREG) : Lundi 3 décembre, les députés européens, réunis lors de la commission parlementaire du développement régional, ont confirmé leur volonté de revoir le budget du règlement Interreg à la hausse. Ils ont maintenu la part dédiée au volet 3, consacré aux régions ultrapériphériques, à 3,2 %, portant la dotation à 357 millions (loin des 270 millions proposés par la Commission européenne). Les députés ont voté une augmentation maximale du taux de cofinancement jusqu'à 85 %, contre les 70 % prévus par la Commission européenne. Ils ont également revu à la hausse le taux de

préfinancement à 3 % pour la première année de programmation, puis à 2,5 % pour les années suivantes. Les députés demandent également que la limite du dégageant d'office soit maintenue à n+3, contre une limite à n+2 proposée par la Commission. Enfin, le Parlement européen devrait se réunir en plénière en janvier prochain pour voter la proposition de texte. Le Conseil devrait adopter un accord politique, au mieux, dans le même mois.

EMMANUEL MACRON MENACE L'ACCORD UE/MERCOSUR – LES EURODÉPUTÉS STOPPENT LES NÉGOCIATIONS AVEC LE VIETNAM :

Le président français Emmanuel Macron a annoncé jeudi 29 novembre, en marge du G20 de Buenos Aires et après une rencontre avec le président argentin Mauricio Macri, que l'éventuel retrait du Brésil des accords de Paris sur le climat par le nouveau président brésilien Jair Bolsonaro entraînerait un veto français sur la signature de l'accord entre le MERCOSUR et l'Union européenne. Le président français a justifié cette prise de position en déclarant que des accords commerciaux ne pouvaient être passés qu'avec des pays volontaires dans la lutte contre le changement climatique, alors que des efforts relatifs à cette lutte sont sans cesse demandés aux agriculteurs communautaires. Le dirigeant français aurait ajouté qu'il était disposé à poursuivre les négociations commerciales séparément avec l'Argentine. Officiellement, les négociations entre l'UE et le bloc sud-américain se poursuivent, bien qu'aucune nouvelle rencontre ne soit inscrite à l'agenda des négociateurs. Par ailleurs, les eurodéputés ont exprimé de fortes réserves quant à l'accord entre le Vietnam et l'Union européenne actuellement en négociation, à l'occasion d'un débat organisé au sein de la Commission du commerce international du Parlement européen. Au centre de ces réserves, le non-respect des droits de l'homme constaté dans le pays, sans qu'Hanoi ne donne à l'Union européenne de garantie quant à sa volonté de mettre en place des mesures afin d'améliorer cette situation. Les députés ont annoncé leur volonté d'ajourner les négociations tant que cet état de fait n'évolue pas, mettant un coup d'arrêt à cet accord.

UN COMPROMIS A ÉTÉ TROUVÉ ENTRE LES INSTITUTIONS SUR LE BUDGET DE L'UE POUR 2019, APRES DES NEGOCIATIONS DELICATES :

Mardi 4 décembre, la Commission, le Conseil et le Parlement européen ont trouvé un compromis sur le budget de l'Union européenne (UE) pour 2019. Après l'échec des négociations pendant la période de conciliation qui a duré 21 jours, les institutions se sont accordées en trilogue sur un budget qui prévoit une hausse de 3,2% des crédits d'engagements, portés à 165,795 milliards d'euros. Ce projet de budget pour 2019 représente une enveloppe de 148,198 milliards d'euros de crédits de paiements, soit une hausse de 2.37% par rapport au budget 2018. Pour que le budget soit

adopté, il reste encore plusieurs étapes à franchir : confirmation de l'accord par la commission des budgets du Parlement européen le 10 décembre, par le Conseil des affaires générales, qui réunit les ministres des affaires européennes des Etats membres le 11 décembre, et par le Parlement réuni en assemblée plénière le 12 décembre. Les négociations du budget pour 2019 ont été le théâtre d'un rapport de force entre le Parlement européen et le Conseil qui s'est dénoué au détriment du Parlement. En effet, depuis plusieurs semaines, les discussions se sont crispées autour du nouvel article 15.3 du règlement financier 2018/1046 sur le budget de l'UE (cf. InfoRup du 23/11/2018) qui offre la possibilité d'utiliser des crédits d'engagement pour la recherche non consommés pour les années ultérieures. Pour le Parlement européen, cet article est stratégique, car il permettrait de bénéficier des reports de fonds engagés mais non dépensés pour abonder une réserve budgétaire et développer un budget de l'UE plus autonome et plus flexible. En l'espèce, il s'agit de 413 millions d'euros de crédits pour la recherche désengagés en 2017. De surcroît, comme l'ont noté plusieurs députés réunis en commission des budgets, il s'agit aussi d'un « rapport de force » entre le Parlement et le Conseil, qui engage la « crédibilité » du Parlement en vue des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), pour lequel le Parlement défend une contribution équivalente à 1,3% du RNB de l'UE quand le Conseil souhaite que ce budget n'excède pas 0,8% (Viotti, Deprez). Cependant, le Parlement européen a obtenu des augmentations plus importantes que prévues par la Commission dans son projet initial pour les programmes auxquels il est attaché : 150 millions d'euros additionnels pour le programme-cadre de recherche Horizon 2020 (+10% par rapport au budget 2018) et 240 millions additionnels pour le programme Erasmus (+12% par rapport au budget 2018). Le budget pour 2019 augmente aussi en raison du financement de la Facilité européenne pour les réfugiés en Turquie, à hauteur de 1,45 milliards d'euros, alors que le Parlement s'appuyait sur ce financement, politiquement important, comme un levier de blocage pour obtenir la mise en œuvre de l'article 15.3 du règlement financier. En effet, le Président de la commission des budgets Jean Arthuis avertissait que, en l'absence d'accord, le budget pour 2019 fonctionnerait selon le système des « douzièmes provisoires », c'est-à-dire la reconduite chaque mois d'un budget sur la base de l'exercice budgétaire de l'année précédente et perdrait, par conséquent, le bénéfice de cette importante augmentation de financement de la Facilité Turquie. Mais le système des « douzièmes provisoires » aurait aussi eu pour conséquence de perdre l'avantage des autres augmentations budgétaires prévues pour 2019.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 3 AU 7 DÉCEMBRE 2018

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 10/12	<p>COM INTA (Éventuellement clause de sauvegarde et OMC)</p> <p>COM BUDG (Fonds européen de développement régional et Fonds de cohésion)</p>	<p>Jean-Claude Juncker reçoit M. Manfred Weber, président du groupe PPE au Parlement européen</p>		
Mardi 11/12		<p>Jean-Claude Juncker</p> <p>s'adresse à la plénière du Parlement européen en vue du Conseil européen</p> <p>Carlos Moedas assiste au débat en plénière du Parlement européen sur Horizon Europe</p>	<p>Conseil des Ministres :</p> <p>Débat sur le prochain CFP</p>	
Mercredi 12/12		<p>Cecilia Malmström</p> <p>au</p> <p>Forum sur le contrôle des exportations 2018</p>		

Jeudi 13/12		<p>Jean-Claude Juncker au Conseil Européen</p> <p>Carlos Moedas reçoit les membres de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale française</p>	Réunion du Conseil des Ministres	
Vendredi 14/12		<p>Jean-Claude Juncker au Sommet européen et au Conseil européen</p> <p>Carlos Moedas rencontre le Premier Ministre du Portugal</p>	Réunion du Conseil des Ministres	